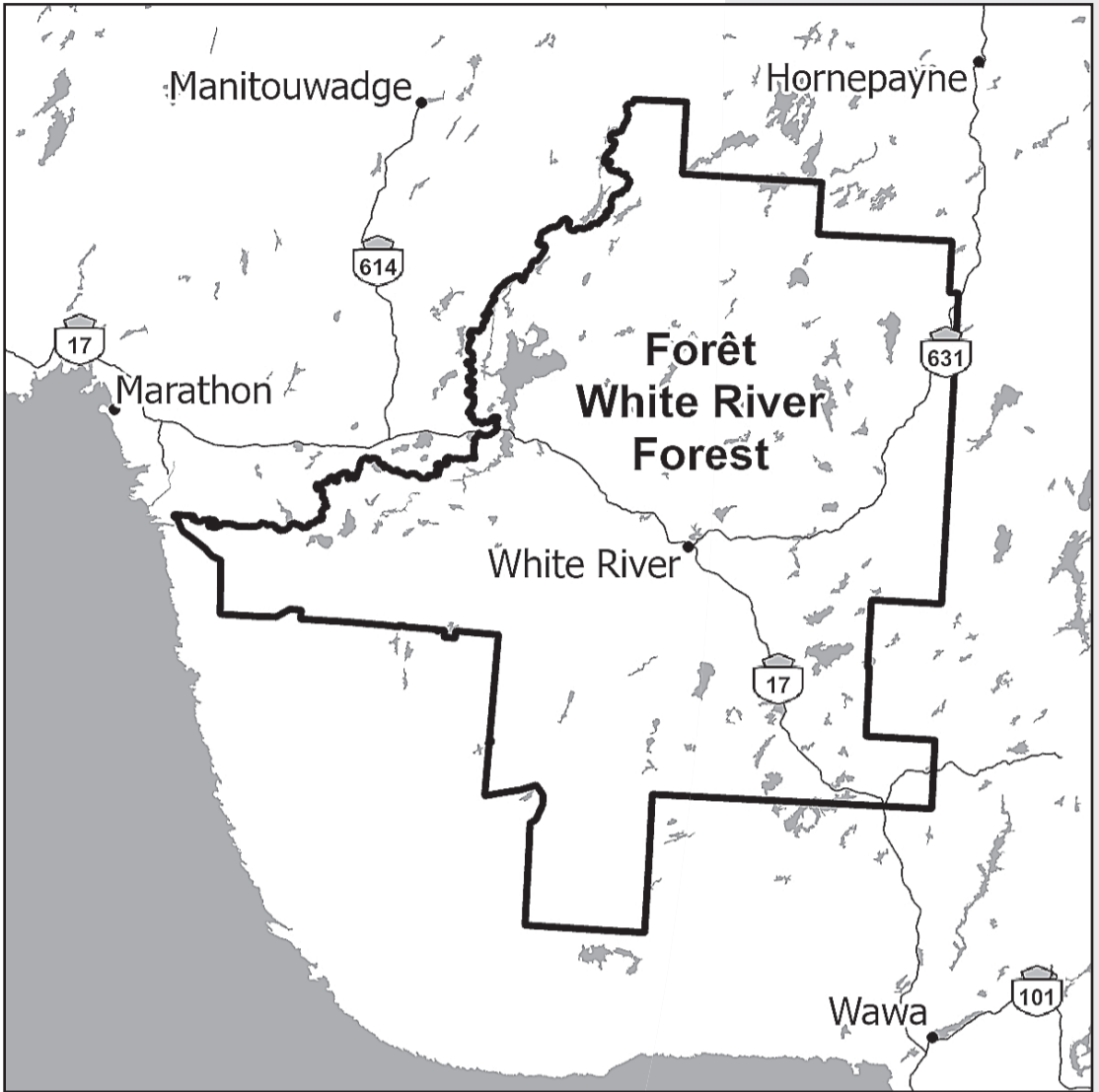


Examen

Examen d'une modification mineure du plan de gestion forestière de forêt White River 2018-2028

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) de l'Ontario et le comité local de citoyen(ne)s (CLC) de la forêt White River vous invitent à examiner une modification mineure apportée au plan de gestion forestière (PGF) 2018-2028 pour la forêt White River.



Cette modification prévoit:

- le prolongement du corridor routier du lac Pokei (route principale);
- l'ajout du corridor routier du lac McMaster (embranchement);
- l'ajout du corridor routier du ruisseau Obatanga (embranchement);
- le retrait des corridors routiers 620 et 620-A (embranchements);
- un échange de récolte conditionnelle de 584,7 hectares (CP-18-540, CP-18-543, CP-18-552) contre une récolte régulière.

Les commentaires et préoccupations de ceux qui sont touchés par les activités relatives à la modification mineure doivent être reçus au cours de la période d'examen de 15 jours et au plus tard le **8 avril 2025** par Brian Harbord du bureau du district de Chapleau-Wawa du MRN. Consultez les coordonnées indiquées ci-dessous. Si aucune préoccupation n'a été soulevée après la période d'examen de 15 jours, la modification mineure sera approuvée. À la suite de son approbation, la modification demeurera sur le Portail d'information sur les richesses naturelles pendant toute la durée du PGF à l'adresse suivante :

<https://nrp.mnr.gov.on.ca/s/fmp-online?language=fr>

Brian Harbord, F.P.I.

Ministère des Richesses naturelles
District de Chapleau-Wawa
48, chemin Mission
C.P. 1160
Wawa (Ontario) POS 1K0
tél. : 705 255-8515
courriel : brian.harbord@ontario.ca

Pendant la période d'examen de 15 jours, vous avez la possibilité de présenter par écrit une demande de recherche de résolution à une question en communiquant avec le chef de district ou le directeur régional du MRN. Le *manuel de planification de la gestion forestière* (en anglais seulement) (2024) (*partie C, section 6.1.5*), au <https://www.ontario.ca/fr/page/politiques-de-gestion-forestiere>, décrit le processus en question.

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) recueille des commentaires et des renseignements en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et dont fait mention le manuel de planification de la gestion forestière (en anglais seulement) de 2024, approuvé par un règlement en vertu de l'article 68 de la *Loi de 1994 sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Le MRN et le détenteur de permis d'aménagement forestier durable de la Nawiinginoikiima Forest Management Corporation (NFMFC) pourraient utiliser ou partager tout renseignement personnel que vous fournissez (adresse postale ou électronique, nom, numéro de téléphone, etc.) pour communiquer avec vous au sujet des commentaires soumis. Vos commentaires seront intégrés au processus de consultation publique et pourraient être communiqués au grand public. Le MRN pourrait également utiliser vos renseignements personnels pour vous transmettre de l'information sur cette activité de planification de la gestion forestière. Si vous avez des questions au sujet de l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec Jennifer Tremblay, coordonnatrice des activités opérationnelles au MRN, au 705 992-5616 ou à jennifer.tremblay@ontario.ca.

Information in English: Brian Harbord, 705-255-8515, brian.harbord@ontario.ca.